

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 juin 2017**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 25 :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Catherine CHOTEAU-LESNES

**Procurations :** Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine SCAGLIA, Irène GIRARD à Marie-José AMAH, Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves SAUSEY

**Date convocation :** 22 juin 2017

**N° 2017-043**

**Objet :** Admission en non valeur (Taxe Locale d'Équipement SCI CHARLOTTE)

**Rubrique :** 7.10

**Rapporteur :** Jean-Pierre ROUILLON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant la demande d'admission en non valeur n°2017/005/054003-U formulée par la DGFIP relative à la Taxe locale d'équipement restant due par la SCI CHARLOTTE,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 31 mai 2017

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de la Taxe Locale d'équipement restant due par la SCI CHARLOTTE d'un montant total de 247.00€ correspondant à l'état n° 2017/005/054003-U dressée par le comptable public :



Le Maire,

Bertrand KLING



demande d'admission en non-valeur n° :

2017/005/054003-U

DEMANDE DU COMPTABLE : le comptable soussigné demande l'admission en non-valeur de la somme figurant page 1 (TOTAL GENERAL)

DATE

SIGNATURE

TRANSMISSION PAR LE TRESORIER-PAYEUR GENERAL APRES VISA

DATE

SIGNATURE

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES SUSCEPTIBLES DE RELANCER LE RECouvreMENT

ET AVIS DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ORGANISME INTERESSE(E)

DATE ET SIGNATURE

avis favorable (1)  
avis défavorable (1)

En cas de rejet motifs de la décision :

(1) rayer la mention inutile

NOUVELLES OBSERVATIONS DU COMPTABLE

DATE

SIGNATURE

NOUVELLES OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ORGANISME INTERESSE(E)

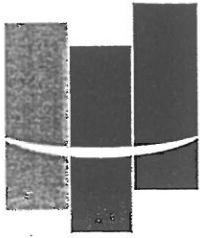
DATE ET SIGNATURE

avis favorable (1)  
avis défavorable (1)

(1) rayer la mention inutile

- 6 FEV. 2018





Géraldine DONNAIS

Mandataire Judiciaire  
Au Redressement et à la  
Liquidation des Entreprises

25 Rue du Général Fabvier  
54000 NANCY

Etude ouverte au public  
du Lundi au Vendredi  
de 09h00 à 12h00

03 83 54 81 57

Appels téléphoniques  
reçus du lundi au jeudi  
de 09h00 à 12h00

Informations et  
consultation des actifs  
en ligne sur le site :

<http://www.mj-donnais.fr/>

TRESORERIE ESSEY LES NANCY  
Place de la république

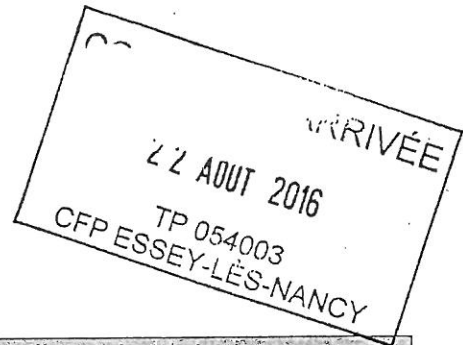
54270 ESSEY LES NANCY

Nancy, le 19 août 2016

Objet : SCI CHARLOTTE  
95 rue Pasteur  
54220 MALZEVILLE  
Liquidation Judiciaire : 23/05/2005

N/Réf : 1817/EP/CHRONO

V/Réf :



Site d'information mj-donnais.fr  
Vos identifiants de connexion  
Login : 9030003525  
Mot de passe : io71fv83

Certains certificats d'irrecouvrabilité peuvent être délivrés via le site internet.  
A défaut, il sera répondu aux demandes de situation de dossiers uniquement si une  
enveloppe affranchie est jointe à ces demandes.

Messieurs,

Je vous informe que par jugement en date du 23/05/2005, le Tribunal de Commerce de NANCY a prononcé la liquidation judiciaire :

SCI CHARLOTTE  
Location de logements  
95 rue Pasteur  
54220 MALZEVILLE

Je suis au regret de vous informer que malheureusement, il n'existe aucun espoir de recouvrement concernant votre créance.

La présente vaut certificat d'irrecouvrabilité.

La présente ne vaut en aucun cas reconnaissance d'une quelconque admission de créance et est établie à titre informatif, sous toutes réserves et faite pour valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués

po  
Géraldine DONNAIS  
MANDATAIRE JUDICIAIRE  
25, rue du Général Fabvier  
54000 NANCY

**BORDEREAU DE DÉCLARATION**

FEUILLET N° 4

Référence à rappeler :

des sommes dues

- à titre définitif - provisionnel <sup>(1)</sup> 001 / 920 051
- à titre privilégié <sup>(2)</sup> 001 / 920 051
- à titre non privilégié
- à titre hypothécaire

par

301 CHARLOTTE  
95 rue Sautereau  
31. 320 Toulouse

NATURE DU TITRE ou DE L'IMPÔT	NUMÉRO ou RÉFÉRENCE	DATE DE MISE EN RECOUVREMENT ou D'ÉMISSION	MONTANT	ACOMPTES PAYÉS	RESTE DÙ
Taxe d'habitation	90 535 59	11. 06. 89	770 00	364 00	406 00
	R. 00 10				
Taxe Foncière	3001	31. 01. 01	175 00	-	175 00
Taxe Foncière	3002	31. 01. 03	200 00	-	200 00
Taxe Foncière	3003	31. 01. 03	345 00	-	345 00
Taxe Foncière	3004	31. 01. 04	92 00	-	92 00

**LA POSTE**

RA 4596 1679 6FR

**AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ**



Présenté le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

Sleoloy

RETOUR À :

Place de la République  
31000 Toulouse

SIREN RCS PARIS 556 000 000

AVIS DE RÉCEPTION

(1) Rayer la mention inutile.  
 (2) Indiquer la nature du privilège